

CE DECLARATION DE CONFORMITE EUROPEENNE CE
Conformément au Règlement (UE) 2016/425

Le fabricant et importateur Icemedics SL déclare que l'équipement de protection individuelle (EPI), commercialisé sous le nom de gants en vinyle transparent sans poudre SuperVinicecs Pro PF, avec les références 12112, 12113, 12114, 12115, a été importé en respectant les exigences de sécurité établies à l'annexe II du Règlement 425/2016.

Les spécifications contenues dans les normes européennes harmonisées en tant qu'Équipement de Protection Individuelle (EPI) de Catégorie III sont les suivantes ::

- EN ISO 374-1:2016 Type B : Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes. Exigences minimales et terminologie pour les risques chimiques.
- EN ISO 374-5:2016 : Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes dangereux (virus et bactéries). Exigences minimales et terminologie pour les risques chimiques.
- EN 420:2003+A1:2019 : Gants de protection. Risques généraux.

L'organisme responsable de la certification et de la conformité réglementaire est Satra Technology, avec le numéro d'entité 2777, cette déclaration de conformité se référant au certificat n° 2777/15556-01/E01-01.

La présente déclaration de conformité est émise sous la responsabilité exclusive du fabricant.

Valdemoro, le 24 mars 2021



ICEMEDICS
ICEMEDICS S.L. B-87284147

Carlos Cantavella Trapero, CEO